

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 21 MARS 2013

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 115-2013  
Nos réf. : 2013-000407  
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer de l'Aude  
105 Boulevard Barbès  
11838 CARCASSONNE Cedex9

A l'attention de Dominique Coste

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de centrale photovoltaïque au sol de Moussoulens déposé par MENKA Energies.**

Par courrier reçu le **18/01/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier du projet de centrale photovoltaïque au sol de Moussoulens déposé par MENKA Energies.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice Régionale Adjointe  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement - Languedoc-Roussillon

**Annio VIU**